

5

FORMER

POUR LE CLUB

Que l'on soit bénévole, dirigeant, animateur, entraîneur, arbitre, juge-arbitre, il est nécessaire de développer certaines compétences pour bien remplir ses missions..

Se former c'est aussi : mieux connaître sa discipline, comprendre l'environnement du club, adapter ses comportements pour répondre à un public, faire respecter les règles et organiser l'activité.

Il existe au sein de la fédération des filières de formation adaptées aux différents acteurs :

- Technicien pour encadrer l'activité (animer ou entraîner)
- Arbitre ou juge-arbitre pour permettre d'organiser des compétitions
- Dirigeant pour mieux gérer et optimiser la gestion de son club



5.1 FORMER UN ANIMATEUR UN ENTRAÎNEUR

Tout club peut disposer d'un animateur, entraîneur, éducateur... Celui-ci accueille, anime, entraîne, éduque. Il peut être bénévole ou salarié. L'important est qu'il soit bien formé et compétent. Pour cela, il doit suivre le cursus des formations fédérales, enrichir son expérience en échangeant, en participant à des stages, en allant voir ce qui se fait ailleurs... Bref, il doit être ouvert aux autres.

Apprendre aux autres à jouer ne suffit pas car il faut aussi savoir faire l'éducation sportive des plus jeunes, encadrer les activités, développer des projets avec les dirigeants. La bonne relation entraîneur-dirigeant est indispensable à la bonne marche du club : de ce binôme dépend la réussite du projet de développement.

La FTTT met en œuvre avec les ligues et comités, une filière de formation technique pour les bénévoles et délivre des brevets fédéraux :

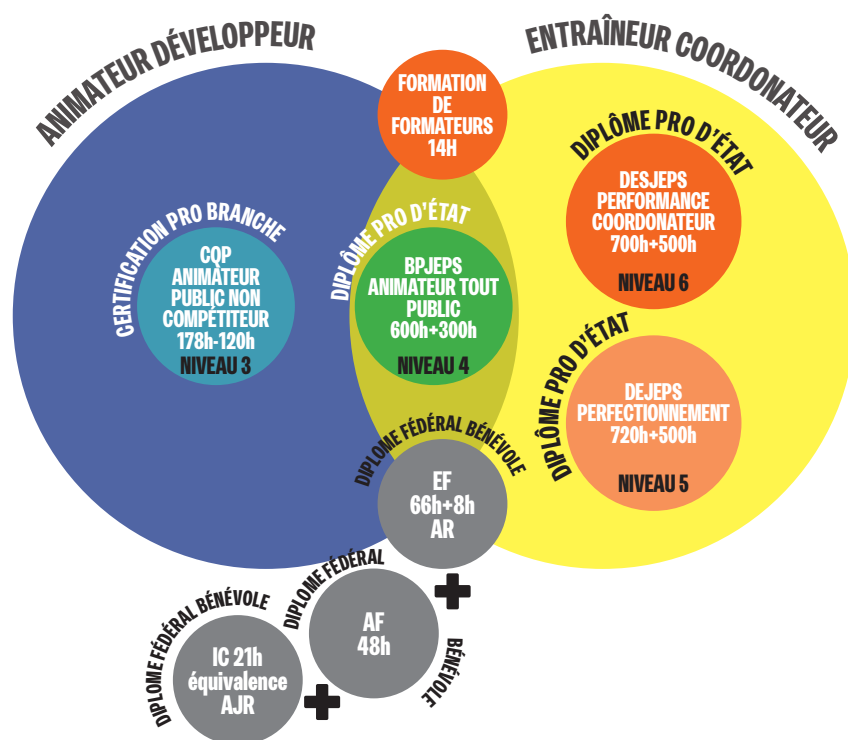
- Initiateur de club (IC)
- Animateur fédéral (AF)
- Entraîneur fédéral (EF)
- Accès des jeunes aux responsabilités (AJR)
- Animateur de PingVR
- Animateur de Ping en extérieur
- Animateur du Ping des 4-7ans
- Animateur en milieu carcéral
- Animateur Ping santé bien être
- Moniteur de Ping sur Ordonnance
- Encadrer les malades de Parkinson ou d'Alzheimer

Pour les professionnels, la fédération coordonne avec les CREPS et autres organismes de formation, la filière professionnelle avec :

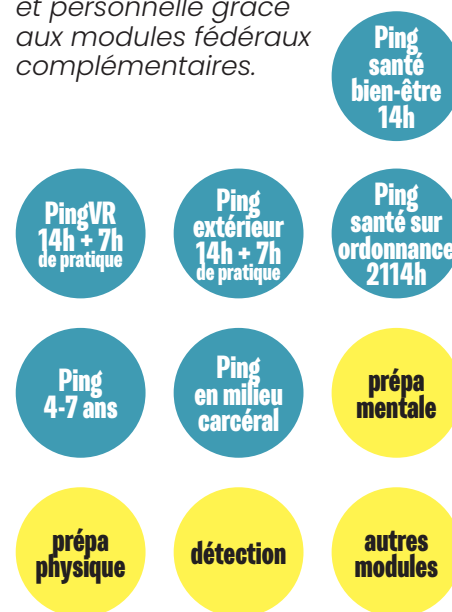
- Le Certificat de qualification professionnel (CQP) d'animateur tennis de table hors compétition
- Le Brevet professionnel jeunesse éducation populaire et sport (BPJEPS) d'animateur de Tennis de Table,
- Le Diplôme d'État (DEJEPS), d'entraîneur pour le perfectionnement sportif
- Le Diplôme d'État supérieur (DESJEPS) pour coordonner et diriger le projet d'une structure (club, comité, ligue, fédération).



QUEL PARCOURS ?



La FFTT participe à faire évoluer les encadrants dans leur vie professionnelle et personnelle grâce aux modules fédéraux complémentaires.



LA FILIÈRE FÉDÉRALE TECHNIQUE

INITIATEUR DE CLUB (IC)

DIPLÔME

Le conseil fédéral de la FFTT a créé le diplôme d'Initiateur de Club (IC).

Les formations et évaluations IC sont organisées et mises en œuvre par les comités, les ligues ou la FFTT.

PRÉROGATIVES / COMPÉTENCES

La personne titulaire du diplôme fédéral IC est capable :

- d'accueillir, animer un public en s'appuyant sur les outils FFTT
- d'assister une personne titulaire d'un diplôme supérieur
- d'agir dans le respect des règles éthiques

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Être minimum Cadet 1^{ère} année
- Être titulaire d'une Licence FFTT valide
- Avoir déposé un dossier administratif complet

VOLUME DE FORMATION

2 options possibles :

- 14h en présentiel + 4h FOAD + 3h de stage club FFTT.
- 7h en présentiel + 11h FOAD + 3h de stage club FFTT.

CERTIFICATION

- Être au minimum Cadet 1^{ère} année
- Fournir une Attestation de stage 3h signée du président de club
- Obtention des badges FOAD IC 4h ou 11h et du badge Lutte contre les Violences sexuelles et Sexistes

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE FÉDÉRALE (VAEF) / ÉQUIVALENCES

VAEF possible dès 18 ans avec 2 ans de licence et d'engagement bénévole. Dossier type sur demande auprès de la CREF.

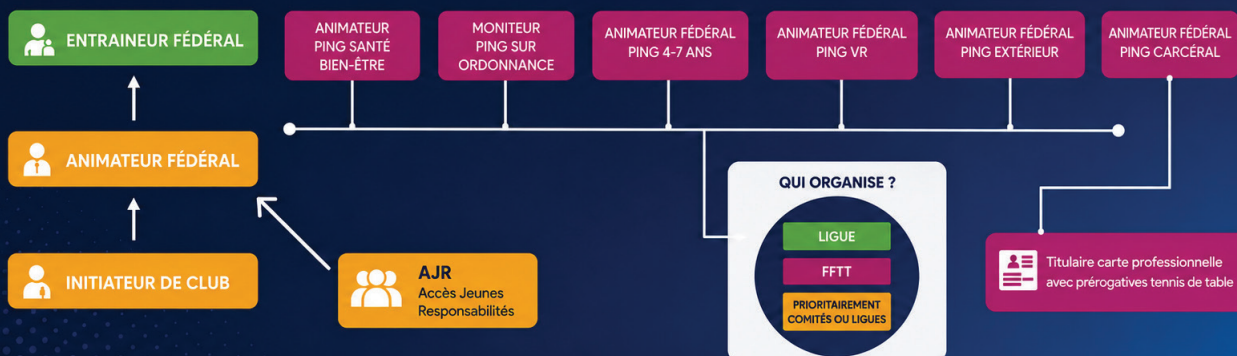
Il est possible d'obtenir le diplôme d'IC par équivalence sous réserve d'être titulaire d'un diplôme sportif (fédéral ou STAPS ou Jeunesse et Sports) et d'une expérience d'encadrement dans le tennis de table.

FILIÈRE FÉDÉRALE

BRANCHE TECHNIQUE ET ANIMATION

FF TENNIS DE TABLE

FORMATION



UN PARCOURS PROGRESSIF

Des formations pour chaque étape de votre engagement.



DES SPÉCIALISATIONS ADAPTÉES

Des domaines d'animation variés pour tous les publics.



DES COMPÉTENCES RECONNUES

Une montée en compétences valorisée et certifiée.

ANIMATEUR FÉDÉRAL (AF)

DIPLÔME

Le conseil fédéral de la FFTT a créé le diplôme d'Animateur Fédéral (AF).

Les formations et certifications AF sont organisées et mises en œuvre par les comités, les Ligues ou la FFTT, dans le respect du règlement validé par le conseil fédéral du 04/10/2025.

PRÉROGATIVES / COMPÉTENCES

La personne titulaire du diplôme fédéral AF est capable :

- d'encadrer des séances en autonomie
- de proposer et mettre en place des exercices adaptés au public
- d'animer selon le type public, assister diplômé supérieur
- d'assister une personne titulaire d'un diplôme supérieur
- d'agir dans le respect des règles éthiques

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Être au minimum Cadet 2^e année.
- Être titulaire d'une licence FFTT valide
- Avoir déposé un dossier administratif complet
- Être titulaire d'un diplôme Initiateur de Club ou reconnu équivalent (voir les règles d'équivalence du diplôme IC)

VOLUME DE FORMATION

- 14 en présentiel + 14h en FOAD + 14h en stage dans une structure FFTT

CERTIFICATION

- Être au minimum Cadet 2^e année
- Fournir une Attestation de stage de 14h signé du président de structure
- Obtention des badges FOAD AF et du badge Lutte contre les Violences Sexuelles et Sexistes
- Obtenir la moyenne aux deux épreuves certificatives = QCM (coef. 1) et Animation de séance (coef. 2).

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE FÉDÉRALE (VAEF) / ÉQUIVALENCES

VAEF possible dès 18 ans avec 2 ans de licence et d'engagement bénévole. Dossier type sur demande auprès de la CREF.

Il est possible d'obtenir le diplôme d'AF par équivalence sous réserve d'être titulaire d'un diplôme sportif (fédéral ou STAPS ou Jeunesse et Sports) et d'une expérience d'encadrement dans le tennis de table.

ENTRAÎNEUR FÉDÉRAL

DIPLÔME

Le conseil fédéral de la FFTT a créé le diplôme d'Entraîneur Fédéral (EF).

Les formations et certifications EF sont organisées et mises en œuvre par les ligues ou la FFTT.

COMPÉTENCES

La personne titulaire du diplôme fédéral EF est capable :

- d'encadrer des séances en autonomie
- de concevoir une démarche d'enseignement du tennis de table
- d'entraîner selon le type de public
- d'agir dans le respect des règles éthiques

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Être au minimum Junior 1^{ère} année
- Être titulaire d'une licence FFTT valide
- Avoir déposé un dossier administratif complet
- Avoir suivi la formation Arbitre Régional
- Être titulaire d'un diplôme animateur fédéral ou reconnu équivalent (voir les règles d'équivalence du diplôme AF)

VOLUME DE FORMATION

- 35h en présentiel + 10h en FOAD + 21h de stage (dont 7h club et 14h ligue/comité).

CERTIFICATION

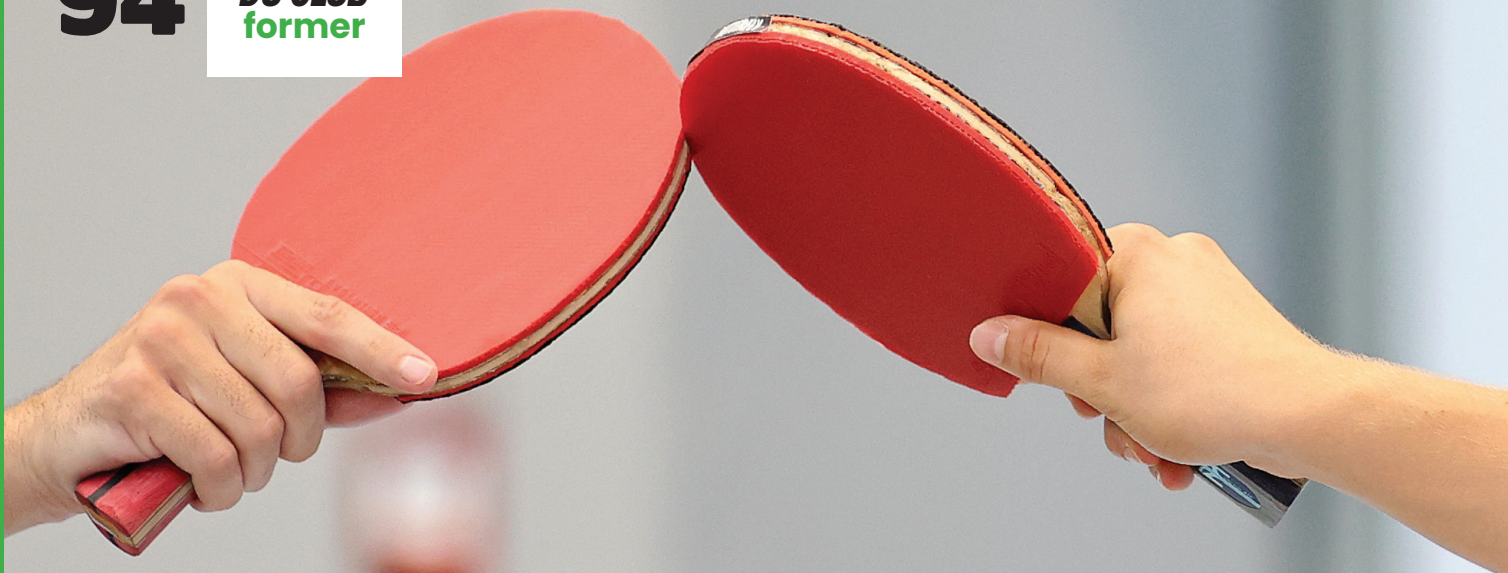
- Être au minimum Junior 1^{ère} année.
- Fournir une attestation de stage de 21h signée des présidents des structures concernées
- Valider chacune des deux épreuves certificatives =
 - o observation de jeu, séance collective (durée = 1h30)
 - o démonstration coups techniques.

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE FÉDÉRALE (VAEF) / ÉQUIVALENCES

VAEF possible dès 18 ans avec 2 ans de licence et d'engagement bénévole. Dossier type sur demande auprès de la CREF.

Il est possible d'obtenir le diplôme d'EF par équivalence sous réserve d'être titulaire d'un diplôme sportif (fédéral ou STAPS ou Jeunesse et Sports) et d'une expérience d'encadrement dans le tennis de table.





ACCÈS DES JEUNES AUX RESPONSABILITÉS (AJR)

DIPLÔME

Le conseil fédéral de la FFTT a créé le diplôme d'Accès des jeunes aux responsabilités (AJR).

Les formations et évaluations AJR sont organisées et mises en œuvre par les comités, les Ligues ou la FFTT.

OBJECTIFS DU DIPLÔME

Inciter les jeunes à prendre progressivement des responsabilités dans le club, quelle que soit la branche (technique, dirigeant, arbitrage).

Il s'appuie sur 6 thématiques : savoir-être, projet d'action, gestion du tennis de table, pédagogie, animation, pratique et connaissance.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Être au minimum junior 1^{ère} année
- Être titulaire d'une Licence FFTT valide
- Avoir déposé un dossier administratif complet

VOLUME DE FORMATION

Durée minimale de 35h en présentiel comprenant des situations pratiques et théoriques.

ATTRIBUTION

Contrôle continu sous la responsabilité du formateur agréé par la FFTT, diplôme numéroté et délivré par la FFTT après PV de session envoyé par la Ligue organisatrice.

ÉQUIVALENCES

Les personnes titulaires du diplôme AJR obtiennent l'équivalence de l'Initiateur de Club (IC) sous réserve de la réalisation d'un stage en structure équivalent à celui demandé pour la formation IC et de l'obtention des badges FOAD IC 4h et Lutte contre les Violences sexuelles et sexistes.

À SAVOIR

Les emplois du tennis de table relèvent de la Convention collective nationale du sport (CCNS) qui concerne directement le champ de l'animation et du sport. Pour le club, être employeur demande des moyens financiers et des tarifs d'adhésion appropriés ainsi qu'une connaissance suffisante en gestion administrative : en tant qu'employeur, il a des droits et des devoirs envers son ou ses salariés. Ce dernier point ne doit pas être un frein : le réseau Profession Sports & Loisirs, les CROS et les CDOS proposent des services de gestion salariale adaptés aux clubs sportifs.

Le code du sport (Article L. 212-8) précise :

Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait pour toute personne d'exercer son activité rémunérée sans être titulaire de la qualification requise ou sans avoir procédé à la déclaration de son activité. La même peine s'applique pour l'employeur de la personne qui exerce dans son établissement sans qualification.

ANIMATEUR PING SANTÉ BIEN-ÊTRE (MODULE A)

DIPLÔME

Le conseil fédéral de la FFTT a créé le diplôme d'Animateur Ping Santé Bien-Être. Les formations et certifications de l'Animateur Ping Santé Bien-Être sont organisées et mises en œuvre par la FFTT.

PRÉROGATIVES / COMPÉTENCES

La personne titulaire du diplôme d'Animateur de Ping Santé Bien-Être est capable :

- d'évaluer la motivation et la condition des public
- de concevoir un programme de ping APA
- d'agir dans le respect des règles éthiques

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Être titulaire d'une Licence FFTT valide
- Avoir déposé un dossier administratif complet
- Être titulaire du diplôme d'Animateur Fédéral ou reconnu équivalent (voir les règles d'équivalence du diplôme AF) ou d'un diplôme APA/E3S avec une expérience dans le tennis de table

VOLUME DE FORMATION

- 14h présentiel (2 jours)

CERTIFICATION

- Quizz
- Evaluation continue et formative
- Validation requise pour chaque bloc.

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE FÉDÉRALE (VAEF) / ÉQUIVALENCES

VAEF possible dès 20 ans avec 2 ans de licence et d'engagement bénévole. Dossier type sur demande auprès de la CREF.

Il est possible d'obtenir le diplôme d'Animateur de Ping Santé Bien-Être par équivalence sous réserve d'être titulaire d'un diplôme sportif (fédéral ou STAPS ou Jeunesse et Sports ou diplôme médical et paramédical) et d'une expérience d'encadrement dans le tennis de table.

MONITEUR PING SANTÉ SUR ORDONNANCE (MODULE B)

DIPLÔME

Le conseil fédéral de la FFTT a créé le diplôme de Moniteur Ping Santé sur Ordonnance. Les formations et certifications de Moniteur Ping Santé sur Ordonnance sont organisées et mises en œuvre par la FFTT.

PRÉROGATIVES / COMPÉTENCES

La personne titulaire du diplôme de Moniteur de Ping Santé sur Ordonnance est capable =

- de concevoir, de coconstruire, d'évaluer des programmes APA
- de concevoir un programme de ping APA
- d'agir dans le respect des règles éthiques

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Être titulaire d'une Licence FFTT valide
- Avoir déposé un dossier administratif complet
- Être titulaire du diplôme d'Animateur Fédéral ou reconnu équivalent (voir les règles d'équivalence du diplôme AF) ou d'un diplôme APA/E3S avec une expérience dans le tennis de table
- Être titulaire du diplôme d'Animateur Ping Santé Bien-Être

VOLUME DE FORMATION

- 21h présentiel (3 jours)

CERTIFICATION

- Quizz
- Épreuve écrite
- Mise en situation pratique

Validation requise pour chaque épreuve

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE FÉDÉRALE (VAEF) / ÉQUIVALENCES

VAEF possible dès 20 ans avec 2 ans de licence et d'engagement bénévole. Dossier type sur demande auprès de la CREF.

Il est possible d'obtenir le diplôme de Moniteur de Ping Santé sur Ordonnance par équivalence sous réserve d'être titulaire d'un diplôme sportif (fédéral ou STAPS ou Jeunesse et Sports, diplôme médical et paramédical) et d'une expérience d'encadrement dans le tennis de table.



ANIMATEUR DE PINGVR

DIPLÔME

Le conseil fédéral de la FFTT a créé le diplôme d'Animateur PingVR.

Les formations et certifications de l'Animateur PingVR sont organisées et mises en œuvre par la FFTT.

PRÉROGATIVES / COMPÉTENCES

La personne titulaire du diplôme d'Animateur de PingVR est capable :

- de concevoir et d'encadrer des séances de PingVR
- d'organiser des événements de PingVR
- d'agir dans le respect des règles d'éthiques

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Être titulaire d'une Licence FFTT valide
- Avoir déposé un dossier administratif complet
- Être titulaire du diplôme d'Animateur Fédéral ou reconnu équivalent (voir les règles d'équivalence du diplôme AF)

VOLUME DE FORMATION

- 14h en présentiel + 7h de stage pratique

CERTIFICATION

- Quizz
- Mise en situation pratique.
- Fournir une Attestation de stage de 7h signé du président de la structure

Validation requise pour BC2 et BC3

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE FÉDÉRALE (VAEF) / ÉQUIVALENCES

VAEF possible dès 20 ans avec 2 ans de licence et d'engagement bénévole. Dossier type sur demande auprès de la CREF.

Il est possible d'obtenir le diplôme d'Animateur de Ping Extérieur par équivalence sous réserve d'être titulaire d'un diplôme sportif (fédéral ou STAPS ou Jeunesse et Sports) et d'une expérience d'encadrement dans le tennis de table.





ANIMATEUR DE PING EN EXTÉRIEUR

DIPLÔME

Le conseil fédéral de la FFTT a créé le diplôme d'Animateur Ping Extérieur. Les formations et certifications de l'Animateur Ping Extérieur sont organisées et mises en œuvre par la FFTT.

PRÉROGATIVES / COMPÉTENCES

La personne titulaire du diplôme d'Animateur de Ping Extérieur est capable :

- de concevoir et d'encadrer des séances de ping extérieur
- d'organiser des événements de Ping Extérieur
- d'agir dans le respect des règles d'éthiques

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Être titulaire d'une Licence FFTT valide
- Avoir déposé un dossier administratif complet
- Être titulaire du diplôme d'Animateur Fédéral ou reconnu équivalent (voir les règles d'équivalence du diplôme AF)

VOLUME DE FORMATION

- 14h en présentiel + 7h de stage pratique

CERTIFICATION

- Quizz
- Mise en situation pratique
- Fournir une attestation de stage de 7h signé du président de la structure Validation requise pour chaque épreuve

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE FÉDÉRALE (VAEF) / ÉQUIVALENCES

VAEF possible dès 20 ans avec 2 ans de licence et d'engagement bénévole. Dossier type sur demande auprès de la CREF.

Il est possible d'obtenir le diplôme d'Animateur de Ping Extérieur par équivalence sous réserve d'être titulaire d'un diplôme sportif (fédéral ou STAPS ou Jeunesse et Sports) et d'une expérience d'encadrement dans le tennis de table.

ANIMATEUR DE PING EN MILIEU CARCÉRAL

DIPLÔME

Le conseil fédéral de la FFTT a créé le diplôme d'Animateur Ping Carcéral.

Les formations et certifications de l'Animateur Ping Carcéral sont organisées et mises en œuvre par la FFTT.

PRÉROGATIVES / COMPÉTENCES

La personne titulaire du diplôme d'Animateur de Ping en Milieu Carcéral est capable :

- d'animer et d'encadrer des séances en milieu carcéral
- d'agir dans le respect des règles d'éthiques

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Être titulaire d'une Licence FFTT valide
- Avoir déposé un dossier administratif complet
- Être titulaire du diplôme d'Animateur Fédéral ou reconnu équivalent (voir les règles d'équivalence du diplôme AF)

- Être titulaire d'un diplôme professionnel du champs Jeunesse et Sports (CQP, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS, BEES Licence FFTT).

VOLUME DE FORMATION

- 14h présentiel en milieu carcéral (2 jours).

CERTIFICATION

- BC1 = Quizz
 - BC2 = Mise en situation
- Validation requise pour chaque bloc.

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE FÉDÉRALE (VAEF) ET ÉQUIVALENCES

Non prévu du fait de la particularité du milieu d'encadrement de ce diplôme.

ANIMATEUR DE PING 4/7 ANS

DIPLÔME

Le conseil fédéral de la Fédération française de tennis de table a créé le diplôme d'Animateur Ping 4/7 ans.

Les formations et examens d'Animateur Ping 4/7 ans. sont organisés et mis en œuvre par la FFTT, dans le respect du règlement validé par le Conseil fédéral du 04/10/2025.

PRÉROGATIVES / COMPÉTENCES

La personne titulaire du diplôme d'Animateur de Ping 4/7 ans est capable :

- de concevoir et d'animer des séances de Ping 4/7 ans
- d'agir dans le respect des règles d'éthiques

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Être titulaire d'une Licence FFTT valide
- Avoir déposé un dossier administratif complet

VOLUME DE FORMATION

- 7h en présentiel

CERTIFICATION

- Quizz en ligne



VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE FÉDÉRALE (VAEF)

VAEF possible dès 20 ans, avec 2 ans d'engagement bénévole dans une structure FFTT et être licencié. Dossier type sur demande auprès de la CREF.

Il est possible d'obtenir le diplôme d'Animateur de Ping 4/7 ans par équivalence sous réserve de justifier d'une expérience d'encadrement dans le tennis de table.



www.fftt.com/formation-professionnelle



L'ENCADREMENT TECHNIQUE PROFESSIONNEL

Comme évoqué plus haut, il existe 4 diplômes professionnels permettant à son titulaire d'obtenir une carte professionnelle et d'intervenir contre rémunération (salarier ou auto-entreprise). Quel que soit le diplôme professionnel, l'éducateur devra assurer la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge :

Le CQP (Certificat de qualification professionnelle) est une formation professionnelle qui donne les prérogatives d'encadrer des séances de tennis de table pour un public loisir non compétiteur.

Le BP JEPS TT (Brevet Professionnel d'animateur de TT), diplôme de niveau 4 qui permet à son titulaire d'intervenir auprès de tous les publics et jusqu'au 1^{er} niveau de compétition départemental (1299 points).

Le DE JEPS (Diplôme d'Etat de perfectionnement sportif ENtraîneur de Tennis de Table) donne les prérogative d'encadrement tout public sans limite de niveau. Il est responsable au plan pédagogique, technique et logistique, il conduit par délégation le projet de la structure. Il peut avoir des activités de formateur.

Manager de tennis de table : titulaire d'un DESJEPS, il dirige, coordonne et manage une structure fédérale. Il est capable d'entraîner vers la performance, de former des cadres, de piloter les projets.

Les clubs disposant de peu de créneaux horaires peuvent faire appel à un cadre professionnel à temps partiel selon leurs besoins, auprès de leur comité départemental, d'un cadre itinérant auto-entrepreneur, ou en adhérant à un groupement d'employeurs.

Si le club dispose d'une salle spécifique et que son effectif dépasse les 80 licenciés, le club peut envisager la création d'un emploi à temps plein. Il pourra solliciter des aides «ANS emploi» pour l'aider à financer la création du poste.

Bien souvent, les professionnels du tennis de table ont débuté comme bénévole en suivant les formations de la filière fédérale avec leur club. Les dirigeants jouent donc un rôle primordial pour détecter et soutenir les futurs cadres bénévoles ou professionnels dans leur effectif.

5.2 UN ARBITRE JUGE-ARBITRE

Pour que les compétitions puissent avoir lieu et se dérouler dans les règles, la filière formation des officiels d'arbitrage a été mise en place. Avoir un arbitre et un juge-arbitre au club est aussi indispensable pour diffuser les bonnes informations sur les règles et les règlements aux compétiteurs. Cela permet également de répondre aux obligations légales pour l'engagement d'équipes en championnat.

Il existe donc une filière de formation d'officiels :

- Arbitres (qui dirigent les parties) du niveau arbitre de club au niveau arbitre international.
- Juges-arbitres (qui dirigent les épreuves) du niveau juge-arbitre de championnat par équipes au niveau juge-arbitre international.

Les formations sont réalisées, selon un programme national, par des formateurs habilités sous la responsabilité des commissions régionales de formation, branche arbitrage, ou de la commission fédérale emploi formation, branche arbitrage pour les grades nationaux.

LES ARBITRES

Arbitre de club

Le premier niveau est le grade d'Arbitre de club (AC). Il est facultatif pour accéder au deuxième niveau Arbitre régional (AR). Une formation de 4 heures permet d'acquérir les savoirs nécessaires pour arbitrer une partie dans une compétition organisée dans son club (championnat par équipes, tournoi...). Elle est réalisée en salle, raquette en main, dans différentes situations (simples, doubles...) et le grade est obtenu après un examen oral.

Arbitre régional

Il se compose d'une journée (8h) de théorie ponctuée par un questionnaire final. En fonction des résultats du questionnaire vous êtes admis «Arbitre de club» ou admis «Arbitre régional». Dans ce cas vous devez ensuite valider le grade AR en réalisant plusieurs prestations devant un formateur lors d'une journée de compétition officielle de niveau régional. C'est avec le niveau arbitre régional que s'ouvrent les formations de juges-arbitres. On le verra ci-après, ces formations de juges-arbitres sont différenciées selon le type de compétitions.

Arbitre national

La formation, organisée par la FFFT, se fait en deux étapes avec une alternance théorique et pratique : tout d'abord 2 jours au cours d'une compétition, suivie d'une première épreuve. Les candidats sélectionnés à l'issue de cette formation doivent ensuite passer un examen théorique et pratique lors d'une autre épreuve nationale.

Il faut attendre deux à trois saisons entre l'Arbitre régional et l'arbitre national, avec un accompagnement régional par un formateur d'arbitre national.

On peut valider en une saison les grades d'arbitre et de juge-arbitre 1^{er} et 2^e degré. Il faut attendre une saison après le JA2 pour passer le JA3 puis encore une à deux saisons pour passer les grades de juge-arbitres nationaux.

Le juge-arbitre est responsable de la gestion sportive d'une épreuve.

Juge-arbitre du championnat par équipes (JA1)

Ce grade permet d'effectuer des prestations de juge-arbitrage du championnat par équipes de niveau départemental, régional ou national. La formation se déroule sur une journée de 8 heures ponctuée par un examen théorique.

A l'issue des résultats de l'examen, le candidat est déclaré apte ou non à valider sa pratique. La pratique se déroule lors d'une journée de championnat avec un formateur.

Juge-arbitre du Critérium fédéral (JA2)

Ce grade permet d'effectuer des prestations lors des tours du critérium fédéral au niveau départemental et régional. La formation se déroule en format hybride (3 modules en visioconférence, et un jour en présentiel). Elle permet de réaliser des mises en poules, des mises en tableaux simples, et de s'initier à l'organisation d'une compétition type critérium. Elle se conclut par un passage pratique lors d'une compétition encadrée par un formateur.



Juge-arbitre des épreuves régionales (JA3)

Ce grade permet d'effectuer des prestations lors de toutes les compétitions régionales. Elle est ouverte aux personnes qui ont obtenu les grades de JA1 et de JA2. La formation se déroule en format hybride (3 modules en visioconférences, et un jour en présentiel). Elle permet de

réaliser des mises en poules et en tableaux complexes, et d'organiser toutes les compétitions régionales.

Elle se conclut par un passage pratique lors d'une compétition encadrée par un formateur.

Juge-arbitre national (JAN)

La fédération organise ce niveau de formation. Pour postuler, les candidats doivent être JA3 et AN.

La formation permet de progresser dans la gestion des épreuves et dans la gestion des arbitres, en passant les grades de Responsable des épreuves (RE) et de Responsable des arbitres (RA), avant de passer les examens pour être JAN.

Juge-arbitre international (JAI)

Ce grade, sous la responsabilité de l'ITTF, est le niveau le plus élevé de la filière.

À SAVOIR

Pour devenir formateur d'arbitres ou de juges-arbitres, il faut aussi se former. C'est la fédération qui organise ces formations de formateur (FO) mais si vous êtes intéressé, faites vous référer au niveau régional (CREF).

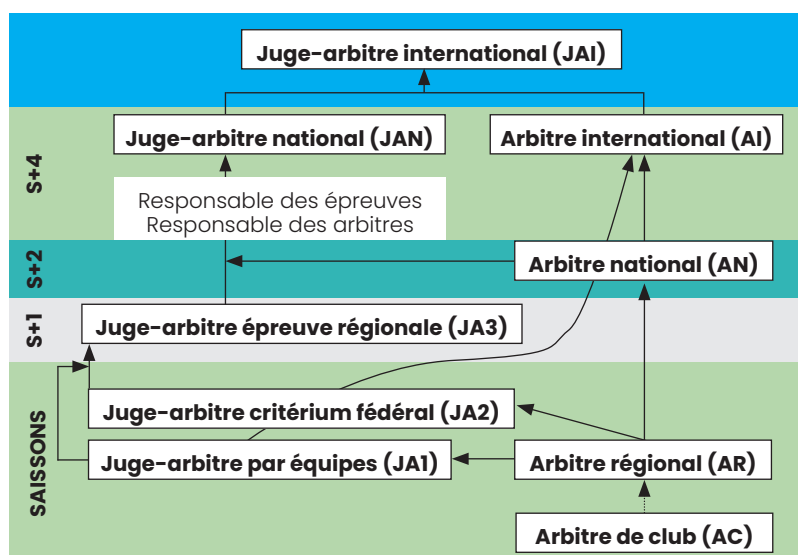
COMMENT DEVENIR ARBITRE ?

Pour devenir arbitre en tennis de table, la première étape consiste à bien connaître les règles du sport en se familiarisant avec le règlement officiel de la FFTT.

Ensuite, il est essentiel de se renseigner sur les formations d'arbitrage proposées par la fédération. Pour acquérir de l'expérience, il est recommandé de participer à des compétitions dans son club, puis à des niveaux départementaux, régionaux et nationaux.

Une formation continue est également primordiale pour suivre les évolutions des règles et des procédures d'arbitrage.

Enfin, pour progresser dans sa carrière d'arbitre, on peut envisager de passer des certifications supplémentaires pour officier lors des compétitions internationales ou de niveau supérieur, avec des formations spécifiques et des évaluations adaptées.



5.3 DIRIGEANT

À l'instar du technicien, de l'arbitre ou du juge-arbitre, le dirigeant est amené à acquérir un ensemble de compétences et de connaissances pour remplir les missions liées à sa fonction (président, secrétaire, trésorier, correspondant, responsable de commission, etc.).

Pour y parvenir, il peut suivre des formations, qu'elles soient généralistes ou spécifiques, afin de renforcer ses compétences et gagner en efficacité dans l'exercice de son engagement bénévole.

La Fédération propose ainsi des formations à destination des dirigeants. Elle met également en place des webinaires permettant d'assurer une formation continue sur des thématiques ciblées ou des problématiques concrètes rencontrées sur le terrain.

L'Espace dirigeant de PerFTT 3 constitue également un centre de ressources précieux, offrant un support concret aux dirigeants dans l'exercice de leurs missions. Il est accessible sur demande à l'adresse suivante : formation@fftt.email

Un dispositif de mentorat a également été mis en place afin d'accompagner les nouveaux dirigeants dans leur prise de fonction.

Il repose sur le partage d'expériences et de bonnes pratiques. Les mentors FFTT sont des dirigeants expérimentés, formés par la fédération. Toute personne souhaitant en bénéficier ou y contribuer peut contacter : mentorat@fftt.email

Enfin, dans une volonté de susciter l'engagement dès le plus jeune âge, une formation intitulée «Accès des Jeunes aux Responsabilités» a été développée. Elle vise à sensibiliser les jeunes aux rôles et aux missions des dirigeants.

En complément de ce dispositif fédéral, d'autres formations sont proposées par le Comité national olympique et sportif français (CNOSF), ainsi qu'au niveau territorial par les CDOS et les CROS, notamment le Certif' Asso : associations.gouv.fr/certifasso. Il existe également des modules de formation en ligne gratuites pour les dirigeants associatifs : www.eva-formationbenevoles.fr

Par ailleurs, plusieurs dispositifs permettent aux dirigeants de financer leur parcours de formation, en complément des aides de leur association. Ils peuvent notamment mobiliser leurs droits via le Compte personnel de formation (CPF) ou le Compte d'engagement citoyen (CEC).

EN SAVOIR PLUS SUR LES FORMATIONS

Dispositif local d'accompagnement (DLA) : www.info-dla.fr

Ressources et services pour l'emploi : www.profession-sport-loisirs.fr

Conseil social du mouvement sportif, CCNS : cosmos.asso.fr

Pour les clubs employeurs : la FFTT paie chaque année une adhésion collective au COSMOS permettant aux clubs employeurs d'adhérer gratuitement pour bénéficier des conseils et support de professionnels.

Pour cela : rendez-vous sur le site internet cosmos-sports.fr/adherer/767 connectez-vous avec votre adresse mail, remplissez le bulletin d'adhésion (attention à bien vérifier que «Offre groupée» soit proposée en étape 2 et cocher cette formule*) et renseignez les informations relatives à l'activité de votre structure.